



CTPD du 22 décembre 2010.

Tarbes le 22 décembre 2010

M. Philippe Rambal
Directeur adjoint chargé du pilotage réseau
et de ses moyens

Sous couvert de Monsieur Louis Ducamp
Président du Comité Technique Paritaire
des Hautes Pyrénées

Monsieur le Directeur,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'au-delà de l'alignement à 62 et 67 ans des bornes d'âge, la réforme régressive des régimes de retraite imposée à l'ensemble des salariés aura également d'autres conséquences qui vont très vite entrer en application.

Ainsi, la fermeture au-delà de 2012 du dispositif de départ anticipé après 15 ans d'activité pour les mères de trois enfants avec obligation de se déterminer avant le 31 décembre 2010, contribue purement et simplement à pousser de nombreux agents de la DGFIP vers la sortie.

Dans notre département ce sont douze agents du département qui ont d'ores et déjà saisi les services Ressources Humaines.

Ces agents sont amenés à titre conservatoire à faire valoir leurs droits à la retraite sans que pour autant la DGFIP daigne leur donner une information fiable sur leur futur niveau de pension.

Certains des agents du département ont d'ores et déjà décidé de vous saisir directement sur cette question.

Les représentants CGT au Comité Technique Paritaire Départemental estiment que cette attitude de la Direction Générale est inadmissible et témoigne, après l'annonce de nouvelles suppressions d'emplois massives, d'une indifférence, voire d'un certain mépris, à l'égard de la situation des personnels concernés.

*Les représentants CGT Finances Publiques
CTP des Hautes Pyrénées.*